

# Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 14 Avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le quatorze avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Patrick Pagès, Maire.

## Adjointes présents :

Mmes Pauline Journet et Bernadette Girardon, Mrs Jean-Yves Bouillot et Fabrice Barraud.

## Conseillers présents :

Mmes Estelle Bretigny, Anais Delabarre, Gaelle Lagrue, Christelle Legrand, Clémentine Thomachot et Elisabeth Tillier.

Mrs Jean-Marc Griffon, Grégory Marot, Simon Pichard,

## Membre absent :

Mr Thomas Thereau.

Le compte rendu de la séance du 20 Mars 2026 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Avant de débiter la réunion, Monsieur le Maire demande l'autorisation de modifier le déroulé de la réunion et de rajouter un nouveau point à l'ordre du jour, délibération pour la nomination de conseillers au sein de divers syndicats. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à modifier le déroulé de la séance et de rajouter ces délibérations à l'ordre du jour.

## 1) Communauté de Communes « Le Grand Charolais » :

### a) Compte rendu de l'installation du conseil communautaire :

Monsieur le Maire informe les conseillers que la réunion d'installation du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais a eu lieu le 02 Avril 2026 à Charolles.

72 élus représentaient les communes du territoire de la CCLGC. Le vote a été réalisé de manière électronique.

Le Conseil Communautaire est composé d'un Président et de 15 vices présidents ainsi que des conseillers délégués.

Mr Gérard Gordat a été élu de nouveau président de la CCLGC.

Monsieur le Maire fait un état des vices présidents élus et informe le Conseil Municipal qu'il a lui-même été élu à la vice-présidence en charge de l'urbanisme et des petites villes de demain.

La majorité des vices présidents sont des maires de communes rurales.

La première réunion de bureau a eu lieu le 13 avril dernier.

### b) Développement touristique – Équipement du plan vélo sur le domaine public communal.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération prise par la Communauté de Communes Le Grand Charolais en date du 05 Février 2026 dans le cadre de l'approbation de la convention de superposition d'affectation pour les équipements du plan vélo sur le domaine public communal.

Dans le cadre de sa compétence en matière de mobilité et de promotion du tourisme, la Communauté de Communes Le Grand Charolais a décidé de s'engager dans la réalisation d'un plan vélo à l'échelle de son territoire.

La Communauté de Communes a fait l'acquisition d'équipements vélos et c'est dans ce cadre qu'elle souhaite

aujourd'hui les implanter dans les 37 communes qui ont donné leur accord. Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la Commune de Saint Bonnet de Joux avait émis un avis favorable sur ce projet.

Le Grand Charolais assurera l'installation et la gestion de ces équipements, l'entretien sera assuré par la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à quatorze voix « pour »,

- Approuve les termes des projets de conventions de superposition d'affectation pour l'implantation d'équipements vélos sur le domaine public de la Commune de Saint Bonnet de Joux,

– Autorise le Maire à réaliser l'ensemble des démarches administratives nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

c) Travaux de voirie :

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que tous les ans la Communauté de Communes réalise et finance des travaux de voirie sur les voies intercommunales.

Monsieur le Maire donne le détail des travaux qui vont être réalisés sur l'année 2026 :

- route de curtenelle : 11 051,14 € TTC
- chemin de la garenne : 9 827,88 € TTC
- chemin des 4 vents : 12 832,88 € TTC
- route de Mont de Mars : 5 203,84 € TTC

L'intégralité de ces travaux représente une enveloppe pour la commune de Saint Bonnet de Joux d'un montant de 38 915,74 € TTC.

d) Ordures ménagères :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que des bacs (jaunes et gris) ont été distribués par les services de la CCLGC soient en bacs individuels pour les administrés qui ont leurs ordures ménagères ramassées en porte à porte ou en point de regroupement pour les personnes domiciliés dans des hameaux.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux, que pour les personnes qui ont leurs déchets ramassés en porte à porte, il y a possibilité de changement de bacs si ce n'est pas le bon conditionnement.

Monsieur Jean-Yves Bouillot souhaiterait obtenir un deuxième bac pour son gîte. La Mairie se charge de se renseigner auprès du responsable du service environnement de la CCLGC.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les personnes domiciliés « chemin du lavoir » pourraient être ramassées en porte à porte. Les grands bacs de collecte seraient supprimés. En effet, de nombreuses personnes (même hors commune) déposent leurs déchets dans ces bacs.

Le problème des bacs sur le trottoir de la route de chalon est évoqué. En effet, à hauteur des logements OPAC, de l'ancienne gendarmerie, les bacs restent en permanence sur le trottoir et par ce fait, l'espace piéton est très limité. Les personnes à mobilité réduite ou avec une poussette doivent descendre du trottoir pour pouvoir circuler.

2) Présentation des budgets 2026 :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Pauline Journet.

Madame Pauline Journet, adjointe en charge des finances, informe le Conseil Municipal du montage et fonctionnement des budgets au sein d'une collectivité territoriale et présente les budgets 2026 votés par l'ancien conseil municipal.

### **3) Finances – Vote des taux des impôts directs locaux :**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire informe les conseillers que la Commune de Saint Bonnet de Joux propose de nombreux services à la population et que la fiscalité a été gelée pendant plusieurs années. Les taux appliqués par la Commune de Saint Bonnet de Joux sont très bas par rapport aux taux appliqués par les communes de même taille.

Monsieur le Maire dit que la commission des finances s'est réunie avant la réunion de conseil afin de pouvoir travailler sur cet état des taxes.

Diverses simulations ont été réalisés par les services du SGC Charolais Brionnais. Augmentation de 3%, 5% et 10 %.

Des simulations ont été aussi réalisées afin de connaître la répercussion sur le budget des familles de ces augmentations de taux. Avec une augmentation de 5 %, le coût supplémentaire à la charge des foyers sera d'environ 27 € par an.

La commission propose d'augmenter les taux de 5 % pour cette année 2026. Cette augmentation de taux rapporte à la Commune des recettes d'un montant de 17 000 €.

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par quatorze voix pour,

Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation des résidences secondaires : 5,49 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,19 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 14,35 %

Charge Monsieur le Maire, de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

### **4) Etat du personnel communal :**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Journet, Adjointe en charge de la gestion du personnel communal.

Madame Journet présente à l'ensemble du Conseil Municipal l'état du personnel sur la Commune de Saint Bonnet de Joux.

*Service technique :*

Mr Fabien Tacaïl (titulaire – 35h)

Mme Marie Noelle Chaspot (titulaire – 17h50) : entretien école primaire, mairie, bibliothèque, musée, wc publics

Mme Evelyne Vilette (CDD – 7h) : entretien locaux maison médicale

*Service scolaire :*

Mme Sandrine Pedroso (titulaire – 27h) : ATSEM école maternelle, entretien locaux école maternelle et le s bureaux de la permanence parlementaire

Mme Sylvie Ardouin (CDI – 20h) : ATSEM à l'école maternelle le lundi matin, gestion de la garderie périscolaire le matin et le soir

Mme Catherine Ponsard (CDD – 26h) : ATSEM école maternelle le matin du mardi au vendredi et l'après midi à l'école primaire du lundi au vendredi et encadrement des trajets école maternelle – garderie le soir après l'école

Mme Benoite Bouandza (CDD – 8h50) : accompagnement cantine scolaire et encadrement des trajets école maternelle – garderie le soir après l'école

*Service Administratif :*

Mme Nathalie Heiss (CDD – 30 H) : secrétariat à la maison médicale

Mme Paméla Flour (titulaire – 35 h) : secrétariat de mairie – mise à disposition deux jours par semaine à la Commune de Le Rousset Marizy

Mme Céline Charvet (titulaire – 35h) : secrétariat de mairie

Au niveau du personnel, la Commune de Saint Bonnet de Joux est dotée de plus de contractuels que de titulaires.

## 5) Ecole :

a) Compte rendu du Conseil d'école du 26 février 2026 :

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du dernier conseil d'école avec

- la présentation des divers actions pédagogiques et éducatives qui ont été réalisées depuis le dernier conseil d'école : sorties au cinéma pour la classe de CP CE1, participation au p'tit bal à Toulon sur Arroux dans le cadre de l'USEP pour la classe CE2 CM et dans le cadre de la liaison collège/école, intervention du professeur d'allemand fin janvier pour présenter cette option linguistique
- les résultats aux évaluations nationales : les élèves de tous les niveaux ont passés les évaluations nationales. Les résultats ont été reçus par les parents de façon individuelle lors d'un entretien. Les résultats sont encourageants pour les classes de CP et CE2. Pour les classes de CE1, CM1 et CM2, des fragilités ressortent davantage en français comme en mathématiques. Ces résultats permettent aux enseignantes de constituer des groupes de soutien renforcé à destination des élèves fragiles. Des stages réussite sont proposés aussi à certains élèves pendant les vacances scolaires.
- Présentation des actions à venir :
  - classe cinéma pour les classes de maternelle, CP et CE1
  - sortie USEP « sports innovants » pour la classe de CE2 CM
  - reprise des ateliers « primavera » - programme d'éducation préventive des conduits à risques et addictives pour les élèves de CM1 et CM2
  - « savoir nager », les deux classes de primaire vont suivre le cycle natation à compter du 21 avril, 5 séances sont prévues à la piscine intercommunale de La Guiche (transport et entrées pris en charge par la Communauté de Communes Le Grand Charolais)
  - visite du collège pour les élèves de 6ème
  - sortie de fin d'année scolaire pour les trois classes le 5 juin 2026 à Saint Romain/Gourdon pour une journée équestre
- Les inscriptions pour la rentrée scolaire de septembre 2026 sont en cours.

Effectif à ce jour, pour la rentrée de septembre 2026 : 27 maternelle, 14 CP CE1 et 22 CM1 CM2 soit un total de 63 enfants.

- les demandes de travaux :

- à l'école maternelle, il faut voir le problème de ménage dans la salle de motricité.

Concernant ce point un débat s'installe. Monsieur le Maire dit que le Conseil Municipal avait pris la décision de ne plus accueillir la garderie dans le préfabriqué car le bâtiment était très énergivore et avait besoin de travaux. Voir avec l'enseignante pour la possibilité de faire la motricité dans une autre salle. Monsieur le Maire se charge de voir avec l'équipe enseignante.

-à l'école primaire :

- le vidéo projecteur de la classe des CM ne fonctionne plus très bien, il faudrait le remplacer. Monsieur le Maire informe les conseillers que l'école de Saint Bonnet de Joux avait procédé à l'acquisition de tableaux blancs interactifs dans le cadre de l'action « école numérique ». La Commune avait été subventionnée pour ces installations.
- demande d'achat d'un petit compresseur pour gonfler les ballons. Monsieur Fabrice Barraud se charge de demander un devis.
- rénovation du local de sport – Messieurs Jean Yves Bouillot et Fabrice Barraud se chargent de faire un état des travaux à réaliser
- construction d'un auvent devant l'école primaire pour que les personnes puissent s'abriter en cas d'intempéries. En cas de pluies ou de fortes chaleurs, Monsieur le Maire rappelle que les enfants sont autorisés à rentrer dans la cour de l'école sous le préau en attendant l'heure du temps d'accueil encadrés par les enseignants.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la visite des DDEN du secteur de Montceau les Mines est programmée pour le lundi 20 Avril 2026 à 10h30. Monsieur le Maire demande si un des adjoints serait disponible pour accompagner les personnes lors de cette visite. Mme Bernadette Girardon, Adjointe au Maire se charge de participer à cette visite.

Délibération : Subvention exceptionnelle – Coopérative scolaire école de Saint Bonnet de Joux.

Le Conseil Municipal de Saint Bonnet de Joux décide, à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention exceptionnelle de 149,94 € à l'association « Coopérative Scolaire » et autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette subvention exceptionnelle,

#### 6) Travaux de voirie :

Monsieur le Maire dit qu'il faut programmer une réunion de la commission voirie car divers points sont à voir en réunion.

- achat de panneaux suite à la modification de sens de circulation sur des voies communales
- demander devis marquage des places de parkings, passages piétons
- demande de Madame Philibert concernant le rabotage de son entrée de cours

Les membres de la commission demandent si Monsieur Hervé Soufflot, ancien adjoint en charge de la voirie pourra être invitée lors de la première commission de voirie afin qu'un point soit réalisé avec lui sur la voirie communale et sur l'assainissement. Monsieur le Maire émet un avis favorable à cette demande.

Monsieur le Maire dit qu'il faut aussi prendre contact avec les services du Conseil Départemental afin de pouvoir créer des places de parking sur le côté en descendant sur la route de chalon. Monsieur le Maire se charge de contacter les services concernés.

Monsieur le Maire informe les conseillers que nous sommes toujours en attente d'un devis de l'entreprise Soufflot pour les travaux de voirie sur la route d'availly suite à la dégradation de cette voie par des blaireaux.

Un point est fait sur les projets assainissement de la Commune.

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune a reçu un courrier de notification de subvention du Conseil Départemental pour la réalisation de mise en séparatif du réseau assainissement de la route de Génelard et de la place de la Pologne. La subvention s'élève à 133 826 €. Nous sommes toujours en attente de la réponse de l'agence de l'eau Loire Bretagne concernant notre demande de subvention.

En effet, deux tranches prioritaires sont à réaliser dans les années à venir.

## 7) Point sur le projet abattoir :

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du conseil municipal le compte rendu de l'étude concernant la faisabilité d'un abattoir de volailles sur la Commune de Saint Bonnet de Joux.

Monsieur le Maire profite de ce point à l'ordre du jour pour faire l'historique de ce projet. En effet, la Commune de Saint Bonnet de Joux avait été sollicitée il y a quelques années par un groupe d'éleveurs (environ 15) pour la construction d'un abattoir de volailles sur la Commune.

Différentes études et réunions ont été organisées avec les différents acteurs.

A ce jour, le projet s'est essoufflé, les producteurs ont trouvé d'autres solutions et un changement de production a aussi été identifié avec le passage de l'élevage de poulets de chairs aux poules pondeuses.

A la demande de la Commune pour enfin prendre une décision sur ce projet, la Chambre d'Agriculture a monté un comité de pilotage. Des entretiens avec les éleveurs ont été organisés afin de connaître leurs besoins et attentes actuels.

Au vu du rapport de ce comité des pilotages, le projet n'est pas viable.

Les chiffres concernant cette nouvelle étude ne sont plus du tout en adéquation avec les chiffres de départ du projet. De nombreux éleveurs ont changé leurs types de productions en passant de l'élevage de poulet de chair à la poule pondeuse.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une décision définitive sur ce projet doit être prise par le Conseil Municipal afin de savoir si la Commune de Saint Bonnet de Joux continue de travailler sur ce projet ou si on l'abandonne.

Mme Elisabeth Tillier demande si la Commune a déjà réalisé des dépenses pour ce projet ?

Monsieur le Maire dit que la Commune a procédé à l'acquisition du terrain et a payé des frais d'études.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet était bien subventionné mais si celui-ci ne fonctionne pas, la commune devra supporter intégralement le coût à sa charge.

Délibération :

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du conseil municipal le compte rendu de l'étude concernant la faisabilité d'un abattoir de volailles sur la Commune de Saint Bonnet de Joux.

Monsieur le Maire profite de ce point à l'ordre du jour pour faire l'historique de ce projet. En effet, la Commune de Saint Bonnet de Joux avait été sollicité il y a quelques années par un groupe d'éleveurs (environ 15) pour la construction d'un abattoir de volailles sur la Commune.

Différentes études et réunions ont été organisées avec les différents acteurs.

A ce jour, le projet s'est essoufflé, les producteurs ont trouvé d'autres solutions et un changement de production a aussi été identifié avec le passage d'ateliers de poulets de chairs à des ateliers de poules pondeuses.

A la demande de la Commune pour enfin prendre une décision sur ce projet, la Chambre d'Agriculture a monté un comité de pilotage. Des entretiens avec les éleveurs ont été organisés afin de connaître leurs besoins et attentes actuels.

Au vu du rapport de ce comité de pilotage, le projet n'est pas viable : le nombre de volailles nécessaire pour assurer un remboursement du loyer doit être d'environ 15 000 par an au minimum, or l'étude réalisée par la Chambre d'Agriculture montre un potentiel de 8000 volailles par an dans la zone de chalandise du futur abattoir.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une décision définitive sur ce projet doit être prise par le Conseil Municipal afin de savoir si la Commune de Saint Bonnet de Joux continue de travailler sur ce projet ou si il doit s'arrêter.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet était bien subventionné mais si celui-ci ne fonctionne pas, la commune devra supporter intégralement le coût hors subventions, à sa charge.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents,

D'arrêter le projet concernant l'abattoir, l'abattage et la transformation de volailles, et d'en informer les financeurs,

Et autorise le Maire à signer les documents relatifs à l'arrêt de ce projet.

## 8) Point sur le projet de réhabilitation du restaurant « Le Val de Joux » :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean Yves Bouillot.

Les architectes ont eu un rendez-vous avec les potentiels repreneurs. Les futurs repreneurs sont toujours très intéressés par ce projet. Des modifications sur les plans du projet présentés par les architectes ont été apportés par leurs soins.

Les architectes sont en train de finaliser le chiffrage de ces travaux de réhabilitation.

## 9) Point sur le projet « Habitat Inclusif » :

Monsieur le Maire fait un point sur le projet habitat inclusif.

Ce projet est porté par Habitat Humanisme. Il s'agit de constructions de logements à destination des familles, personnes âgées ou handicapées sur la Place Bertillon (proche des services et des commerces).

Un bornage provisoire a été réalisé avec le Cabinet Monin, géomètre expert à Cluny. Monsieur le Maire procède à la projection du plan d'implantation du projet.

Au vu du projet, une modification du bornage doit être réalisée avec la vente en plus d'une bande de terrain située sur les parcelles 198 et 271.

L'implantation de ce projet proche de la Résidence du Val de Joux est un atout (possibilité de mutualiser les services).

Le coût de ce projet s'élève à 4 000 000 €, dépenses prises en charge en intégralité par Habitat Humanisme.

Monsieur le Maire donne connaissance aux conseillers du projet APS (Avant-Projet Sommaire) réalisé par le Cabinet d'architectes sur la construction de 19 logements et un commun résidentiel.

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise lors de la réunion du 19 Février 2026 concernant la vente du terrain au prix de 70 000 € pour une partie des parcelles AH 196 et 197 (environ 3 000 m<sup>2</sup>) au bénéfice de la foncière Habitat et Humanisme.

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail de Mr Lavieville, responsable immobilier de la foncière Habitat et Humanisme. Pour être conforme au PLUI, il faut rajouter une partie des parcelles 198 et 271.

Cette officialisation du prix doit être prise par délibération du Conseil Municipal afin que la foncière Habitat Humanisme puisse passer ce projet en urgence en comité d'engagement et ensuite déposer le permis de construire pour un début de réalisation du projet en juin 2026.

Le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité des membres présents, de valider la vente d'une partie des parcelles AH 198 et 271 au bénéfice de la foncière Habitat et Humanisme.

Autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette vente de terrain.

## 10) Maison Médicale :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Fabrice Barraud.

Monsieur Fabrice Barraud informe les conseillers que des demandes de devis ont été réalisés pour l'installation d'une pompe à chaleur (air/air) au sein du bâtiment de la maison médicale.

Le devis de la société Marchand a été reçu en Mairie pour un montant de travaux de 47 030,40 € TTC.

Ces travaux concernent l'installation d'une pompe à chaleur (chauffage et climatisation) avec une gestion individuelle.

13 climatiseurs seront installés, chaque professionnel de santé va gérer sa consommation.

Monsieur le Maire dit qu'il faut programmer une réunion de la commission santé.  
Mme Clémentine Thomachot propose de réunir la commission santé le lundi 11 Mai à 19h00.

#### 11) **Affaires diverses :**

##### a) Représentants au sein de divers syndicats :

*Comité du Syndicat des Eaux de l'Arconce – désignation des délégués.*

Le Conseil Municipal de Saint Bonnet de Joux désigne, à l'unanimité des membres présents, deux représentants titulaires et deux représentants suppléants auprès du Comité du Syndicat des Eaux de l'Arconce.

Délégués titulaires : Mrs Jean-Yves Bouillot et Jean-Marc Griffon

Délégués suppléants : Mrs Grégory Marot et Simon Pichard.

*Syndicat Mixte d'études et d'Aménagements de l'Arconce et de ses Affluents (SMAAA) – désignation des délégués.*

Le Conseil Municipal de Saint Bonnet de Joux désigne, à l'unanimité des membres présents, un représentant titulaire et un représentant suppléant auprès du Comité du Syndicat Mixte d'études et d'Aménagements de l'Arconce et de ses Affluents (SMAAA).

Délégué titulaire : Mr Jean-Marc Griffon

Délégué suppléant : Mr Jean-Yves Bouillot

*Comité Territorial du SYDESL – désignation des délégués.*

Le Conseil Municipal de Saint Bonnet de Joux désigne, à l'unanimité des membres présents, deux représentants titulaires et un représentant suppléant auprès du Comité territorial du SYDESL.

Délégués titulaires : Mrs Jean-Yves Bouillot et Jean-Marc Griffon

Délégué suppléant: Mr Grégory Marot

##### b) Feu d'artifice :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean Yves Bouillot.

Monsieur Jean Yves Bouillot donne connaissance aux conseillers du devis reçu pour le feu d'artifice de la fête patronale. Devis d'un montant de 1885 € TTC.

A l'unanimité, il est dit que le feu d'artifice de Saint Bonnet de Joux est beau et attire les foules le samedi soir.

Monsieur Jean Yves Bouillot dit que la commune travaille depuis plusieurs années avec la Société l'Etoile de Néronde (Loire). Très bon rapport qualité/prix.

##### c) Pêche à la truite :

Monsieur le Maire dit qu'il faut fixer la date de la matinée « pêche à la truite » organisée à l'étang Moreau.

Monsieur le Maire rappelle le principe de cette matinée pêche à la truite. La Commune prend à sa charge l'achat des truites. La buvette et la vente des cartes pour cette matinée pêche sont données à une association.

Monsieur Grégory Marot propose que cette année, la buvette et la vente des cartes de pêche soient données aux conscrits.

Monsieur le Maire dit que c'est une bonne idée. Madame Estelle Bretigny se charge de voir avec les conscrits pour savoir s'ils seraient intéressés par cet événement.

La date de cette matinée pêche à la truite est arrêtée au 23 Mai 2026, Monsieur Fabrice Barraud se charge de réaliser les affiches.

#### d) Invitations diverses :

Monsieur le Maire donne connaissances aux conseillers municipaux de diverses invitations et demandes d'organismes :

- Groupama Rhône Alpes – invitation à la rencontre mutualiste : Madame Elisabeth Tillier et Monsieur Jean Marc Griffon seront les représentants de la municipalité.
- Courrier de l'ASSAD concernant la nomination d'un conseiller municipal pour représenter la commune au sein du conseil d'administration : Mesdames Anais Delabarre et Clémentine Thomachot sont nommés pour représenter la Commune de Saint Bonnet de Joux
- Courrier de Madame Marie-Dominique Bague, déléguée adjointe de l'ordre de malte pour la Saône et Loire – Madame Anais Delabarre se charge de les contacter pour faire le point sur leur demande.
- Service de remplacement Mont du Charollais – assemblée générale le 24 avril à Marizy. Aucun conseiller municipal ne peut se rendre disponible pour cette réunion
- association « Entraide » - assemblée générale le 25 avril à Le Rousset. Monsieur le Maire participe à cette réunion.
- Les Amis des Ecuries de Chaumont en Charolais – assemblée générale le 25 avril à Saint Bonnet de Joux. Madame Pauline Journet participera à cette réunion
- Petits frères des pauvres – assemblée d'équipe le 27 avril à la Résidence du Val de Joux. Aucun conseiller municipal ne peut se rendre disponible pour cette réunion.

#### e) Divers :

Il est annoncé que le robot tondeuse pour le stade sera installé le mercredi 15 avril. La Commune procède à l'achat du robot et l'association USBG rembourse cette acquisition.

Un contrat d'assurance a été demandé pour ce robot.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la cérémonie du 8 mai aura lieu à 11h00.

Rendez-vous dans la cour de l'école primaire et ensuite défilé et moments de recueils sur les deux monuments (place de la maison médicale et route de cluny).

Les gerbes seront commandées aux serres des cordeliers à Beaubery (remplaçant de Mr et Mme Chatagnier).

Fin de la réunion à 22h50